

Pièces justificatives à fournir pour l'obtention de l'aide alimentaire

- La fiche annuelle de renseignements 2018-2019 dûment remplie
- Le règlement intérieur daté et signé
- Les justificatifs suivants qui sont **indispensables** :
 - Photocopie du justificatif de déclaration d'impôts ou à défaut l'avis d'imposition
 - 3 derniers bulletins de salaire
 - Justificatifs de RSA, d'ASSEDIC, pensions de retraite / handicap
 - Dernière quittance de loyer
 - Récapitulatif des prestations CAF
 - Pensions alimentaires
 - Préciser le nombre exact de personnes vivant au foyer (enfant percevant un salaire, étudiant boursier ou non)